# BASSMS
# Compte rendu

Paris, le **26 février 2025**

## Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS
## du 25 février 2025

Présents pour la CFDT : David MANDICOURT, Adeline CHEVRIER et Pierre GRAUX - négociateurs nationaux, Emmanuel LOESEL – secrétaire fédéral.

**#les patrons débloquent ?**

**la CFDT débloque la négociation de la prévoyance de branche !**

En l'absence de proposition d'un texte opposable, amendable et négociable sur la CCUE de la part des employeurs, la négociation ne s'arrête pas, même si la CFDT se sent seule à porter d'autres revendications concourant à l'amélioration des conditions de travail des salarié.es.

Ces revendications concernent notamment l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la branche mais aussi au regard des autres secteurs d'activité, le dialogue social, qu'il soit au sein des entreprises ou au niveau national, voire international pour certains groupes, ou encore la protection sociale complémentaire des salarié.es.

C'est pourquoi, la CFDT a rappelé son attachement à un régime mutualisé de prévoyance pour la branche.

Dans la droite ligne de ses propositions au sein du groupe de travail paritaire, la CFDT a obtenu une décision de la CMP pour le lancement de l'appel d'offres auprès des organismes assureurs pour tarifer l'ensemble des scénarios de garanties. Si les demandes des employeurs ne sont absolument pas entendables en l'état, il a fallu que la CFDT déploie des trésors de pédagogie pour valider cette décision. Il n'était en effet pas possible de la retarder davantage au risque de devoir remettre en jeu les tarifs de la couverture actuelle des salarié.es dans la branche.

Ce travail pourra donc suivre son cours avec la négociation du régime après la réception des propositions des assureurs attendues pour le 7 mai 2025. L'enjeu se situera alors au niveau des garanties du régime, de son équilibre et de sa tarification, tant avec les employeurs qu'avec les organismes assureurs.

sante-sociaux.cfdt.fr

Fédération CFDT santé-sociaux
47-49, avenue Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
Tél : 01 56 41 52 00 — Fax : 01 42 02 48 08
federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Dans la thématique de la prévention des risques et de la transformation à terme de l'actuelle OETH, la CFDT a aussi obtenu que la mise en place du futur Organisme Paritaire de Prévention de Branche (OPP) se fasse sur la base du projet CFDT présenté le 17 décembre 2024. Là encore, que de temps perdu par les parties autour de la table quand la CFDT propose des solutions pragmatiques. Les salarié.es attendent des réponses concrètes à leurs problèmes, pas une idéologie.

Concernant la négociation de la classification/rémunération de branche, force est de constater que les employeurs sont incapables d'avancer leurs positions de manière claire et lisible. Les employeurs nous ont donc présenté à nouveau leur projet classification/rémunération datant de juin 2024 sans données chiffrées, avec quelques modifications à la marge. La CFDT a rappelé que sans présentation de niveau de rémunération, il n'était pas possible de négocier en séance de manière sincère, loyale et sérieuse.

Cette séquence a cependant permis à la CFDT de réaffirmer ses positions, tant au niveau de la reconnaissance de la qualification, de l'ancienneté, que de la maitrise de l'emploi et de la formation tout au long de la carrière. De plus, pour la CFDT le système de classification et rémunération doit être lisible et compréhensible par tout.es les salarié.es de la branche. En l'état, la CFDT ne peut accepter une part aussi importante des traitements qui serait laissée à la seule main des employeurs. Elle a d'ailleurs rappelé que la proposition des employeurs devra réellement tenir compte de ses propositions pour pouvoir aboutir dans le cadre de négociations dignes et constructives.

Concernant la politique salariale, la conférence salariale 2025 n'est toujours pas annoncée au calendrier. Ainsi, les employeurs refusent toute négociation sur ce point. La CFDT ne peut que regretter que l'incapacité de négociation des employeurs, notamment sur la revalorisation du travail de nuit, le dimanche et les jours fériés, a entrainé une baisse du pouvoir d'achat des salarié.es en 2024 et pour l'instant en 2025.

Enfin, dans le cadre du respect du calendrier de l'accord de méthode, la CFDT, seule organisation syndicale à respecter ses engagements, a proposé deux textes d'accords :

- une proposition sur les congés et la création d'un Compte Epargne Temps Universel de Branche ;
- un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet accord dans notre branche très féminisée devra en outre se penser en comparaison à des secteurs professionnels dits masculins.

La CFDT attend un retour d'AXESS et des autres OS lors de la prochaine CMP sur les accords présentés en séance ce jour. Il est nécessaire d'avancer sur la base de propositions claires. L'absence de positionnement n'est pas acceptable pour le devenir des salarié.es.

Ainsi, les mandats portés par la CFDT produisent déjà leur effet, l'appel d'offre pour un régime de prévoyance mutualisé de branche est acté et l'OPP sera issu de la proposition d'accord CFDT. Les premières pierres de la CCUE sont posées.

Les négociateurs